

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2007

STAGIAIRES CLSH

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'accorder une indemnité de déplacement aux 3 stagiaires qui sont intervenus au Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) pendant le mois de juillet, pour un coût global de 580 €.

FINANCEMENT D'UN EMPLOI ASSOCIATIF COMMUNAL

Le Maire présente à l'Assemblée la demande du Président du Football Club Trébeurden/Pleumeur-Bodou (FCTPB) sollicitant la participation de la Commune pour le financement d'un emploi à mi-temps créé dans le cadre du dispositif des « emplois associatifs » du Conseil Général. Le coût du recrutement s'élève à 12 000 € annuels répartis par tiers entre le Conseil Général, le FCTPB, et les communes de Trébeurden et de Pleumeur-Bodou.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la participation annuelle de la commune de Trébeurden à ce financement à hauteur de 2000 €, pour une durée de 3 ans renouvelable par expresse reconduction, sous réserve du respect des critères suivants :

- Cet emploi doit correspondre à une création d'emploi validée par le Conseil Général,
- L'association doit avoir au minimum 100 licenciés et faire de la compétition,

- De plus, en fonction du choix fait par l'association, dans le cadre d'un emploi :

- **Administratif** : l'association est libre de faire le choix du salarié.
- **Sportif** : le salarié ne doit s'occuper que des équipes de jeunes, les encadrements d'équipes seniors sont exclus. Il doit être titulaire de diplômes reconnus et validés par sa fédération d'appartenance.

RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire qui précise le « Fonctionnement en cas de grève » et distingue la grève de l'Education Nationale et celle de la fonction publique.

BUDGET EAU POTABLE

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'affermage de l'eau potable qui arrive à échéance le 31 décembre 2007 et dont le cahier des charges de la procédure de délégation du service public (préparé par la DDAF qui assiste la Commune) a été rédigé avec mention de la propriété communale des compteurs au 1^{er} janvier 2008, le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à procéder au rachat des 2 761 compteurs à la société VEOLIA pour un coût de 40 894 € HT.

CONTRAT DE STATION

Dans le prolongement du contrat de station conclu entre les communes de

Trébeurden, Trégastel, Pleumeur-Bodou et le Conseil Général et après avoir fixé les conditions de son intervention, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention relative à la gestion du Contrat de station par la commune de Trégastel,
- **S'ENGAGE** à participer pour un tiers au financement du poste de coordinateur sur la base d'un emploi à temps partiel (mi-temps) dans la limite d'un tiers du coût de celui-ci, déduction faite de la subvention du Conseil Général.

AUTORISATION DU MAIRE A ESTER EN JUSTICE

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de RENNES dans le cadre d'une requête portant sur le permis de construire modificatif accordé le 14 décembre 2006 à la société COFRADIM RESIDENCES.

TRAVAUX MAIRIE

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la Mairie et de construction du Centre Culturel, le Conseil Municipal **DECIDE** d'accepter l'avenant n°3 au marché de travaux du lot n°3 (couverture) relatif à une plus-value pour l'actualisation du prix du zinc de la tranche conditionnelle (Centre Culturel), d'un montant de 2204,65 € HT.